



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E175171

VALABLE JUSQU'AU 16/01/2027

ÉDITÉ LE

31/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Siret : 813 045 846 00033

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés : 48523800K

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 42327195K-0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 423271950001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : SEPT CONSTRUCTION

Sigle : SEPT CONSTRUCTION
19 BOULEVARD MALESHERBES
75008 PARIS

Téléphone : 06 18 31 29 56

Fax :

Portable : 06 18 31 29 56

Site Internet : <http://www.septconstruction.com>

E-mail : contact@septconstruction.com

Responsabilité légale :
VILELA REZENDE JOAO PAULO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	01/04/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Électricien, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	06/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	17/01/2023
o Ventilation mécanique	17/01/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/04/2025
o Isolation des combles perdus	17/01/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.